

Intervention de Mme Danielle EBRAS, Présidente du CO.DE.R.P.A.

Seul le prononcé fait foi

Au nom du CODERPA, je remercie très sincèrement tous les représentants de tout le département, d'avoir répondu présents à cette assemblée plénière.

1. Il est prévu l'organisation d'une assemblée générale du CODERPA par an. La dernière assemblée plénière a eu lieu le 14 avril 2011 ce qui conduit à organiser notre assemblée plénière 2012 en ce jour du 19 avril. Il est à noter que l'année 2012 est également l'année du renouvellement des membres du CODERPA qui ont été désignés pour 3 ans par arrêté du 25 août 2009.

Les règles de composition et de fonctionnement du CODERPA de l'Indre restent inchangées.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a placé le CODERPA, auparavant présidé par le Préfet, auprès du Président du Conseil général et rappelle le rôle consultatif de cette instance. La loi laisse au Conseil général le soin de fixer les règles de composition et les modalités de fonctionnement. La délibération du Conseil général du 19 novembre 2004 fixe donc ces éléments.

Pour mémoire, le CODERPA de l'Indre est constitué de 66 membres titulaires répartis en 4 collèges :

- celui des représentants départementaux des associations et organisations nationales de retraités et des usagers (collège 1 de 18 membres),
- celui des professionnels (collège 2 de 16 membres),
- celui des responsables et financeurs (collège 3 de 16 membres),
- celui des personnalités qualifiées (collège 4 de 16 membres).

Ces membres sont désignés par arrêté du Président du Conseil général qui nomme aussi le Président et le Vice-Président du CODERPA. Le Président et le Vice-Président du CODERPA doivent désigner conjointement les

Présidents des commissions de travail thématiques du CODERPA au nombre de trois.

Le fonctionnement du CODERPA s'articule donc autour notamment de son assemblée plénière et de ces trois commissions thématiques.

Le CODERPA est donc l'assemblée de tous les membres. Cette assemblée plénière est réunie une fois par an sur convocation de son Président ou à la demande d'un tiers au moins de ses membres. Leur droit de vote est personnel et ne peut pas être délégué.

Les trois commissions de travail thématiques sont en cohérence avec les axes du schéma gérontologique départemental. Elles se réunissent en séance plénière, au mieux tous les trimestres et en groupe de travail selon les besoins. Il s'agit de la commission « Vie à domicile », la commission « Améliorer la qualité de l'accueil en établissement », la commission « Développer l'information et conforter la coordination ».

Un bilan d'activités sera présenté par chaque Président ou Vice-Président de commission. M. Duplant, Président de la commission « améliorer la qualité de l'accueil en établissement » et sa Vice-Présidente, Mme Vincent ne pouvant être parmi nous, j'aurai l'honneur de présenter leur bilan.

Avant de passer la parole à mes collègues présents, je voulais vous faire un retour des réunions auxquelles en ma qualité de Présidente, j'ai assuré la représentation de notre comité.

2. En 2011, le CODERPA de l'Indre a participé à la Journée Nationale du CNRPA du 22 septembre qui s'est tenue à PARIS au Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale et à la Journée de Rentrée de l'URIOPSS Centre du 28 septembre à CHATEAUROUX.

De cette journée au CNRPA, j'ai relevé les éléments qui me semblaient faire écho aux différents débats qui ont lieu dans les commissions thématiques de notre Coderpa notamment :

- sur la réforme de la dépendance évoquée en propos introductif par Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale. J'ai ainsi pu retenir les pistes de réflexion qui devraient permettre de développer les structures intermédiaires pour offrir aux aidants la possibilité de

« souffler », d'améliorer la qualité de la prise en charge en poursuivant la médicalisation des EHPAD , d'accompagner la restructuration des services d'aide à domicile en vue d'un retour à l'équilibre financier, de garantir le libre choix des familles et leurs proches entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement, d'inscrire les politiques de prévention sur le long terme, de repenser la professionnalisation des personnels intervenant auprès de la personne âgée dépendante et enfin d'adapter les choix urbanistiques à la dépendance des personnes âgées.

- dans la restitution des réponses apportées au questionnaire envoyé par le CNRPA présentée en 3 volets. Concernant L'accueil en établissements sur le plan national, j'ai ainsi noté quelques chiffres (10 400 établissements dénombrés toute catégorie confondue pour un total de : 710 000 places installées dont 68 % sont des places en maison de retraite et 151 000 sont des places médicalisées représentant 93 % des places en EHPAD ; et un taux d'occupation voisin de 100 % expliquant le phénomène des listes d'attente).

Sur le maintien à domicile, je peux souligner un satisfecit globalement positif en terme de couverture territoriale pour les SIAD et les SAD ; mais également les difficultés rencontrées par les S. I. A. D. (une demande supérieure à l'offre et ses deux conséquences : refus de prises en charge et glissement des tâches vers les SAD), les S. A. D. (Problèmes financiers : coût de revient et tarification ; Recrutement : faible attractivité du secteur ; Concurrence exacerbée : multiplication des micros entreprises ; Problèmes de formation et qualification), et l'offre de soins (Désertification médicale confirmée et Déclin de la démographie médicale (généraliste et spécialiste) ; Pratiques médicales rendant difficile l'accès aux soins (refus des déplacements, application des dépassements d'honoraires, permanence des soins assurée par le recours au 15 et aux urgences hospitalières))

Enfin, sur la prise en charge de la perte d'autonomie, j'ai noté d'une part que l'APA constitue la part principale des dépenses sociales (61 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile ; Les personnes en Gir 3 et 4 représentent 80 % de l'ensemble de la population bénéficiaire, et 60% des personnes en Gir 1 et 2 sont en établissement) et d'autre part que la question du reste à charge est comprise différemment par les personnes interrogées ce qui explique les écarts importants dans les réponses dont l'analyse conduit à faire varier le reste à charge de 111 € à 1 800 € voire... 38 millions d'euros.

- pour les autres points de ce programme conséquent, vous pourrez vous reporter aux actes du CNRPA (NB : mis en ligne sur le site senior36). Pour

autant, je peux dire que tous les thèmes abordés dans cette instance confirment que les travaux des différentes commissions du CODERPA de l'Indre partagent les objectifs que se fixent le CNRPA et attestent d'une cohérence de valeurs entre le national et le départemental.

3. Lors de la journée de l'URIOPSS Centre à CHATEAUROUX du 28 septembre 2011, j'ai pu rappeler le rôle du CODERPA en répondant à la question qui m'a été posée « Comment, grâce au CODERPA, la parole des personnes âgées et des retraités est entendue ? ».

Outre les aspects statutaires de notre CODERPA (composition, fonctionnement), j'ai insisté sur le rôle de réflexion du CODERPA autour de la question du « Comment mieux vieillir dans l'Indre ? » et des valeurs qu'il défend telles que la dignité de la personnes, le respect de son autonomie et du respect de ses choix ainsi que de son action de communiquer sur ce qui existe grâce à ces deux bulletins par an diffusés à 5 000 adressés dans toutes les communes ou CCAS.

J'ai également rappelé les différents thèmes abordés dans les commissions de travail.

La commission "Vie à Domicile" a discuté plus particulièrement des questions ayant trait à la maladie d'Alzheimer (notamment l'assistance à ces personnes atteintes de cette affection), la maltraitance et la bientraitance (en particulier la première enquête dans les années 90 et la prise de conscience collective du nécessaire respect de la personne dans sa globalité), le bénévolat en tant qu'élément essentiel de notre société et renforcement des valeurs humaines en communauté, l'accueil familial qui permet d'offrir un hébergement au sein d'une famille dans un cadre de vie sécurisés, la cohabitation entre seniors qui développée dans certains pays européens permet de rompre l'isolement des personnes âgées qui reste un problème de tous les instants, les nouvelles technologies.

La commission « Améliorer la qualité de l'accueil en établissement » s'est également penchée sur la maltraitance et la bientraitance en regard des effectifs qui s'ils sont insuffisants, sont souvent générateurs de cette maltraitance malgré le dévouement de la majorité du personnel ; les difficultés des recrutements, l'ouverture des établissements sur l'environnement, l'adaptation des établissements à la dépendance (en notant que dans le département de l'Indre, pratiquement l'ensemble des établissements peuvent

accueillir des personnes âgées dépendantes), l'existence de solution alternative comme l'hébergement temporaire qui permet de soulager les aidants, mais qui est peu ou pas assez connu, la médicalisation des MAPAD (souhaitable ou pas ?), l'accueil familial.

La Commission « Développer l'information et conforter la coordination » grâce à son travail sur le bulletin participe à véhiculer les valeurs qui découlent de ces travaux et à les rendre lisibles. Au travers des différents bulletins publiés, on fait également connaître tous les acteurs locaux du département et les actions. C'est un véritable tremplin offert à la population de ce qui se fait dans l'Indre. J'ai souligné que le bulletin du CODERPA était le porte parole des retraités.

4. Enfin, je laisserai les Présidents des commissions présenter les travaux et échanges qui ont eu lieu au sein de leur commission durant l'année écoulée, et formule les souhaits que les pistes de réflexion 2012 puissent s'inscrire dans le cadre de l'année européenne 2012 consacrée au vieillissement actif et que le renouvellement des membres du CODERPA rencontre un écho favorable auprès de nos partenaires.

Je vous remercie de votre attention.